COMMUNIQUE DE PRESSE
17 mars 2022

Signature de la 1ère Convention d'Objectifs entre le Conseil supérieur du notariat et la Chambre des notaires de la Polynésie française

Cette 1ère convention d'objectifs a été signée lors d'une cérémonie officielle à Papeete réunissant David AMBROSIANO, Président du Conseil supérieur du notariat (CSN), et Jean-Philippe PINNA, Président de la Chambre des notaires de Polynésie française.

Cette convention d'une durée de 4 ans renforce la cohérence et la portée des coopérations existant entre le notariat polynésien et le CSN, notamment en matière d'accès au droit et de service public de la Justice, en matière d'authenticité et plus particulièrement de règlement des dossiers de gestion ou de sortie d'indivision par un partage amiable.

Le Conseil supérieur du notariat s'engage à apporter son appui et sa pleine coopération au notariat polynésien concernant :

- La mise en place de formations obligatoires ;
- Le respect de la déontologie et la discipline à travers des inspections réalisées par la Chambre auprès de toutes les études de Polynésie ;
- L'élaboration d'un plan de communication adressé au grand public sur les questions de successions ;
- La mise en œuvre de l'acte authentique électronique et par comparution à distance ;
- L'accès au Fichier des dispositions de dernières volontés tant en ce qui concerne l'enregistrement des dispositions que l'interrogation du fichier dans le cadre du règlement des successions, ainsi que l'accès au dispositif COMEDEC pour les demandes de pièces d'état-civil.

Il s'agit notamment pour le notariat polynésien d'être un acteur essentiel de la gestion et des sorties d'indivision en renforçant son implication dans les dossiers de gestion ou de sortie d'indivision et en répondant au mieux à cet important défi.

Les très nombreux biens immobiliers en indivision en Polynésie française ainsi que l'absence de titres au nom des indivisions constituent un enjeu majeur tant pour les polynésiens que pour les autorités politiques, cette situation freinant le développement économique du territoire, tout en étant source de tensions sociales.

En juin 2020, le gouvernement de la Polynésie française a lancé un appel d'offres afin d'organiser la sortie de l'indivision. CSN-International a composé une équipe pluridisciplinaire d'experts franco-polynésiens et remporté le marché.

Après plusieurs missions d'évaluation et d'audit qui ont permis de dresser un état des lieux et proposer des solutions correspondantes aux spécificités du contexte polynésien, trois livrables de propositions d'actions ont été remis par CSN-International* aux autorités locales en novembre 2021, janvier 2022 et le dernier à l'occasion du déplacement de David AMBROSIANO, Président du CSN, à Papeete en parallèle de la signature de la convention d'objectifs.

À propos du Conseil supérieur du notariat www.notaires.fr
Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clef de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le Conseil supérieur du notariat comprend 120 collaborateurs au service de la profession notariale.

***À propos de CSN-International**
Créé fin 2013 par le Conseil supérieur du notariat (CSN), CSN-International exporte l'expertise notariale française et intervient via ses experts-notaires dans les appels d'offres nationaux, internationaux ou européens, pour développer une coopération juridique et judiciaire. CSN-International organise des manifestations internationales et met en place des partenariats, notamment dans le domaine de la formation.

Contacts presse Conseil supérieur du notariat :
Mathieu Ferrié : 01.44.90.31.74 – mathieu.ferrie.csn@notaires.fr
Meriam Barka : 01.44.90.31.79 – meriam.barka.csn@notaires.fr